

Décision

Générale

colonial

Décision n° 863 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 863

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 juin 1962

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1962

Date du numéro

30 juin 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de cent seize mille trois cent quarante quatre francs Djibouti. (116.344) est accordée à Mme Aicha Iftine, employée à la Maternité «< Andrieu » victime d'une accident du travail survenu. le 13 septembre 1961. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressée de tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident dü travail La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget Local du Territoire, exercice 1962, chap. 1, art. 2, \$ 2.